



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

**Organisme Unique
du sous-bassin Lot**

Tél. : 05 65 23 22 10
Email :
l.dominiq@lot.chambagri.fr

Référence
016

Objet
Avis OUGC dossier
déviation de St Flour

Dossier suivi par Monsieur le Directeur,
Léa DOMINIQUE

Pièce(s) jointe(s) 0 Nous avons bien reçu, le 12 avril 2017, le dossier Loi sur l'Eau du Conseil Départemental du Cantal concernant les contournements de Saint Flour par le Nord et de Roffiac par le Sud.

Après analyse de ce dossier, il apparaît qu'aucun point de prélèvement connu de l'OUGC Lot n'est impacté par ce projet ni directement, car pas de prélèvement sur le bassin du Lander, ni indirectement, le projet se situant à l'amont du plan d'eau de Grandval.

Nous formulons donc un avis favorable à la demande du Conseil Départemental du Cantal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président du Comité de Gestion
de l'Organisme Unique du sous-
bassin Lot
Christophe CANAL**

Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr

D.D.T. - 15
Arrivé le :
26 AVR. 2017

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires du Cantal
22 rue du 139^e régiment d'infanterie
BP 10414
15004 Aurillac Cedex

Cahors, le 18 avril 2017

